

Je soussignée Madame Anne-Françoise PARENT GROS, agissant tant en mon nom personnel qu'en qualité de président de la SAS DOMAINE A.F GROS, ayant son siège social 5 Grande rue la Garelle 21630 Pommard

Déclare :

- Avoir reçu de la SELAS LEGATIS DIJON, la notification en date du 26 avril 2022 concernant le droit de préemption dont je dispose éventuellement concernant la vente des biens immobiliers suivants :

A FLAGEY-ECHEZEAX (CÔTE-D'OR) - 21640 - LES CHAMPS TRAVERSINS.

Une parcelle en nature de vignes.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	295	LES CHAMPS TRAVERSINS	00 ha 10 a 78 ca
D	296	LES CHAMPS TRAVERSINS	00 ha 04 a 40 ca
D	297	LES CHAMPS TRAVERSINS	00 ha 05 a 20 ca
D	298	LES CHAMPS TRAVERSINS	00 ha 03 a 25 ca
D	299	LES CHAMPS TRAVERSINS	00 ha 02 a 45 ca

Total surface : 00 ha 26 a 08 ca

- Avoir été informé de l'ensemble des charges et conditions de la vente,
- Renoncer purement et simplement à exercer tout droit de préemption dont je pourrais être titulaire dans le cadre de cette vente.

Fait à Pommard

Le 5 Mai 2022

Signature du Président :



Je soussigné, Maître Antoine RODRIGUE, certifie et atteste avoir reçu en main propre de Madame Carline PARENT la renonciation au droit de préemption du précédent le 11/05/2022. A Beaune (Côte d'Or) le 11/05/2022.

